Demande de stage examen professionnel

La condition d'admission à l'examen professionnel est un stage. Le stage doit remplir d'une part les conditions de la Formation des entraineurs Suisse et d'autre part les conditions de Swiss Volley.

Formation des entraineurs Suisse (extrait du Guide du règlement d'examen professionnel, p. 6) :

> *Le stage dure entre 30 et 40 heures et doit être effectué à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation). Il doit impérativement comprendre des unités d'entraînement, mais peut inclure aussi des compétitions. Il peut se composer de plusieurs unités d'entraînement ou s'effectuer d'un bloc (p. ex. sous la forme d'un camp d'entraînement). La fédération sportive nationale détermine, sur la base d'une demande émanant du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies. Le stage sert de base à la 4e partie du rapport du travail de projet «Rapport de stage».*

Swiss Volley :
Les conditions de Swiss Volley pour le stage examen professionnel sont décrites sur le site Internet de Swiss Volley dans les directives de formation des entraineur-e-s (chapitre 5.1.3). Le stage doit être autorisé au préalable au moyen de ce formulaire (envoyer le formulaire à ausbildung@volleyball.ch).

Stage 1 : volleyball / beach volley (min. 30%)

Début : Club : Équipe :

Fin : Responsable :

Activité (entrainement, match, discussions, planification, ...)	**Heures par semaine**	**Total des heures**

Stage 2 : autre discipline sportive ou stage à l'étranger

Début : Club : Équipe :

Fin : Sport : Responsable :

Activité (entrainement, match, discussions, planification, ...)	**Heures par semaine**	**Total des heures**

Nom du/de la stagiaire : **Date :** **Signature :**

Autorisation (remplie par Swiss Volley)

☐ autorisé Date :

☐ non autorisé Signature :